

La publication le 24 mars 2009 du plan II de développement des emplois de services à la personne a révisé à la baisse les perspectives de création d'emplois (300 000). Il s'inscrit dans la continuité sans apporter d'éléments nouveaux sur les aspects aussi sensibles que la professionnalisation, la concurrence qui met à mal les efforts de qualification des intervenants conduits par les prestataires, d'autant plus dans la conjoncture économique actuelle.

La transposition dans la réglementation française de la directive européenne sur les services mobilise également toutes les attentions. Le clivage entre services autorisés et ceux simplement agréés risque de se creuser encore davantage. Les premiers pouvant plus facilement se maintenir en dehors du champ de la directive, les seconds étant plus certainement intégrés, étant entendus que l'accès aux prestations telles que l'APA et la PCH ou les prestations d'action sociale des caisses de retraite ne peut être assimilé à du mandatement par les pouvoirs publics. C'est un dossier délicat qui contribuera soit à intégrer définitivement les services à domicile dans la logique « marchande », soit à isoler les services autorisés par les conseils généraux dans leur statut d'institution médico-sociale.

Sur le **plan quantitatif**, le Plan Borloo, mis en place en 2005, prévoyait sur 3 ans, dans le domaine du domicile et de la famille (pressenti comme un creuset de la lutte contre le chômage), la création de 500 000 emplois pour 150 000 ETP; au final, pas plus de 80 000 emplois créés. Le versant plus **qualitatif** du bilan montre que de 30 % à 50 % des salariés à domicile ont plusieurs employeurs augmentant la difficulté de mesurer l'activité et de dénombrer les effectifs. Les critiques se focalisent sur la dimension de la précarité de l'emploi : emplois partiels, faible rémunération, faible développement de la professionnalisation et de la qualification. Toutefois, le nombre d'ETP a progressé plus rapidement que le nombre de salariés témoignant de la hausse des temps de travail sur 2007.

En fait, le secteur s'est beaucoup développé autour du gré à gré qui représente 80 % du marché du service à la personne. Les associations représentent aujourd'hui 15 % du marché des services.

Quels sont les enjeux pour le secteur non lucratif dans ce secteur?
Quelles démarches mettre en place pour garantir une réelle plus value associative dans ce domaine?



L'URIOPSS Bourgogne organise
une journée de rencontre et d'échanges
sur le thème :

Les services à la personne
Après le plan II (2009/2012) de
développement des services
à la personne,
état des lieux et constats du secteur
associatif de la région Bourgogne

Le MARDI 2 mars 2010

de 10h00 à 16h00 à DIJON

à l'ESAT Sainte Anne de l'Acodège
37 rue du chanoine Bordet à Dijon

(Suivre direction Divio et les Hortensias)

Avec le soutien du Crédit Coopératif



URIOPSS BOURGOGNE
4, rue Chancelier de l'hospital - 21000 DIJON
Tél. 03.80.68.47.20 - Fax. 03.80.68.47.29
Mail : uriopss.bourg@uriopss-bourgogne.asso.fr

Programme

9h30-10h00 : *Accueil des participants*

10h00-10h15 : Ouverture par **Jacqueline Perwez**
Présidente de l'URIOPSS Bourgogne,

10h15-11h15 : **Sylvie Mathieu,**
Directrice de l'Uriopss Lorraine

- ↷ Historique des services à la personne
- ↷ Constat actuel sur les services à la personne: quel est notre environnement?
- ↷ Quelles perspectives pour le secteur non lucratif?
- ↷ Peut-on réussir demain?

11h15-11h45 témoignages d'expériences lorraines:

- Le travail sur une charte de qualité avec l'Uriopss Lorraine
- La coopération avec l'ensemble des acteurs: une complémentarité à l'échelle des territoires

11h45-12h15 échanges avec la salle

12h15/13h30 : repas

Table ronde

Animation: **Sylvie Mathieu**

13h30-15h30 : **Etat des lieux et constat du secteur non lucratif en région Bourgogne: les services à la personne, un enjeu économique, un défi éthique ?**

**Quelles sont les perspectives pour le secteur non lucratif?
Quelles démarches mettre en place pour garantir une réelle plus value associative?**

Participants :

- **Emmanuelle Coint** : Conseillère Générale de Côte d'Or et Présidente de la fédération ADMR Côte d'Or

- **Michaël Coulon**: Directeur au C2RA (Centre Régional de Ressources et d'Animation)

- **Michel Martin** : Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Services à la personne et Président de la Mutualité Française Côte d'Or Yonne

- **Jean François Rioufol** : Directeur Personnes âgées et personnes handicapées Conseil Général de Saône et Loire

15h30-16h00 : *Echanges avec la salle*

16h00 : *conclusion*